

# La vie des associations

## Comité des fêtes

**Soirée Couscous** : Le Samedi 18 Novembre, le Comité des fêtes de Jugeals-Nazareth organise une soirée couscous animée par Francis Devaux. Salle Jean Moulin à Jugeals-Nazareth. Participation : 25€ sur réservation. Renseignements au : 05 87 43 92 90 ou 05 55 85 98 28.

**Peinture** : Reprise des cours de peinture (techniques multiples) à partir du 1er septembre, le Vendredi de 17h30 à 19h30, salle Roger Verdier à Jugeals-Nazareth. Renseignements au : 05 55 85 14 27 ou 05 55 85 98 28.

**Art Floral** : Reprise des cours d'Art Floral le Lundi 16 Octobre à 20h30, salle Roger Verdier à Jugeals-Nazareth. Renseignements au 05 87 43 92 90 ou 05 55 85 98 28.

**Musique et Chant** : Reprise de l'activité à partir du 7 septembre, le jeudi à 20h30 salle Roger Verdier à Jugeals-Nazareth. Renseignements au : 05 55 85 98 28.

## ASJN

### Clap de fin de la saison sportive de l'ASJN avec un clin d'oeil aux équipes U13

Très belle fin de saison pour notre équipe fanion U13 avec un beau milieu de tableau en championnat 1ère division, et deux très belles victoires sur les tournois.

C'était le 4 juin chez nos amis de Saint Léonard de Noblat, en Haute Vienne, sous une après-midi et une soirée pluvieuse, que nos U13 remportaient leur premier tournoi avec 0 but encaissé et une magnifique victoire en finale 2 à 0 contre les locaux. Ils avaient décidé de ne pas en rester là, en remportant à domicile le week-end suivant leur tournoi en semi-nocturne au stade de Noailles.

Nous féliciterons aussi les joueurs de l'équipe "B" qui ont fait un beau parcours en 3ème division. On notera le travail et la progression de chaque joueur.

Il est important de remercier en cette fin de saison les éducateurs, les parents, les supporters et surtout les jeunes joueurs pour ce magnifique parcours et le plaisir qu'ils nous ont donné.

Félicitations à tous nos champions en herbe : RDV pour la saison prochaine !

Nous vous informons de la création d'une équipe U15 pour l'année prochaine.

Emmanuel MAZAUDOUX  
2ème adjoint



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53

Fax : 05 55 85 58 75

Mail : [mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr](mailto:mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr)

Site : [www.jugeals-nazareth.fr](http://www.jugeals-nazareth.fr)

Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h15 à 17h30

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 19h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

**Permanence d'un élu le samedi de 9h à 12h (sauf été).**

Cantine : 05 55 85 97 96

Garderie : 05 55 85 92 60

Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

## INFORMATIONS UTILES

### Cabinet médical :

Docteur BOUSSEYROUX-LAMAGAT

Tel. 05 55 85 95 76

### Médecin de garde : 15

#### Infirmières :

**Catherine CLAUZEL-RUBELLIN**

Tel. 05 55 85 86 56

Mob. 06 80 02 04 00

**Stéphanie CHANEL-PACHERIE**

Tel. 05 55 22 03 41

Mob. 06 84 76 40 36

**Carole NEGRET**

**& Stéphanie MARQUES**

06 48 31 09 54 / 06 83 29 95 27

### Assistantes maternelles :

**Sandra RENAULT** La Borie Basse

Tel. 06 83 03 17 26

**Jocelyne DUHIN** La Brande

Tel. 09 67 39 07 39 ou 06 22 53 15 31

**Brigitte TILLET** La Brande

Tel. 05 55 85 56 70 ou 06 08 35 76 98

**Maryse IRIGOYEN** Montplaisir

Tel. 06 17 17 64 55 ou 05 55 87 22 52

### Assistante sociale

**Nathalie Collet** au 0519078131

### Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT (05 87 43 92 90)

### SAMU : 15

### POMPIERS : 18

### GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

SAUR : 05 53 54 60 38

### ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

### Trésorerie de Malemort et Beynat :

Tel : 05 55 92 06 00

Fax : 05 55 17 91 84

### ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin (05 55 24 10 82)

Presbytère Saint Cernin (05 55 24 07 70)

Messe à Jugeals le 9 juillet

à 9h30.

# Le Bulletin

Juillet/Août 2017



## Le mot du Maire

Vous avez fait preuve de citoyenneté lors des dernières élections en plaçant notre commune à chaque tour de scrutin, parmi les plus forts pourcentages de votants et je vous en remercie.

Je saisis cet état de fait pour rappeler que la citoyenneté au quotidien, c'est aussi bon nombre de comportements à avoir naturellement pour le respect d'autrui, de la collectivité locale, mais aussi tout simplement le respect des lois et du code général des collectivités territoriales.

A cet effet, je voudrais rappeler quelques principes de savoir vivre ensemble et de bon sens.

Tout d'abord, respecter les horaires en fonction des différents jours de la semaine, pour les travaux avec les engins à moteur thermique, ainsi que pour les tontes, le jardinage, le débroussaillage, les terrassements, le moto cross, etc. Pour la sécurité de tous, les véhicules deux roues et autres, destinés à l'utilisation dans les enceintes privées ne doivent en aucun cas circuler sur les voies communales, sous peine de sanction par la gendarmerie.

Certains d'entre vous se plaignent auprès de mes adjoints ou conseillers d'un manque de réactivité de nos agents techniques pour le fauchage, débroussaillage, nettoyage du cimetière, des fossés, etc.. Il est vrai que quelques fois nous ne sommes peut-être pas assez rapides dans nos interventions. Je ferai en sorte d'y remédier dans la limite de nos moyens.

Cependant, là aussi, la citoyenneté passe par un peu de bon sens. Vous êtes nombreux à en avoir et je vous en félicite. Un petit nettoyage devant votre habitation par vos soins, de temps en temps, un coup de tondeuse, de débroussailleuse, un petit coup de balai, le nettoyage de vos grilles de caniveau afin d'éviter le ravinement sur la chaussée ; tout ceci fait partie du bon sens.

Pour rappel, vous devez impérativement nettoyer vos parcelles non exploitées se trouvant à moins de cinquante mètres des habitations, au moins une fois par an.

Ces petits rappels au civisme n'enlèvent rien aux prérogatives et obligations de la collectivité en matière d'entretien des espaces publics de la commune. A ce sujet, nous devons malheureusement nous habituer à supporter davantage d'herbe que par le passé, du fait de l'interdiction des produits phytosanitaires et nous ne pouvons pas tout bitumer.

Concernant l'urbanisme, les règles à appliquer sont les mêmes pour tous. Tous travaux de clôture, de murs, d'aménagements, de construction d'abris de jardin et de voiture, d'extension, de réalisation de piscines, etc. doivent faire l'objet, à minima, d'une demande préalable de travaux, en mairie. En l'absence de celle-ci, vous enfreignez la loi et le code de l'urbanisme.

Pour terminer sur ces petits rappels au civisme, faites le maximum, afin d'éviter les aboiements de vos chiens de manière continue, notamment la nuit. Je compte sur votre compréhension.

Puis enfin quelques infos sur la disponibilité du maire et des adjoints pendant la période estivale. Il n'y aura pas de permanence en mairie le samedi à partir du 8 juillet et ce jusqu'à début septembre. Afin que vous puissiez tout de même nous joindre en cas d'urgence, je vous rappelle les numéros de téléphone du Maire et des Adjoints : M. le Maire 06 45 12 48 74. M. Tillet 06 84 35 27 90. M. Mazaudoux 06 72 31 46 63. Mme Dupuy 06 89 21 05 95. M. Poulvèlarie 06 19 29 20 84.

Je souhaite à toutes et tous de bonnes vacances estivales, notamment pour nos jeunes écoliers.

Le Maire, Gérard BAGNOL